CANTLEY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 594-19

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 594-19 modifiant le règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley.

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 594-19 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 17 septembre 2019.

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANTLEY
8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434
Fax : (819) 827-4328
www.cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2019-MC-362 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 594-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-16 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT l'ouverture du centre communautaire multifonctionnel (CCM);

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'amender le règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley afin de déplacer la tenue des rencontres du conseil au nouveau centre communautaire multifonctionnel de Cantley ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2019-MC-313 et le dépôt du projet de Règlement numéro 594-19 modifiant le règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 594-19 modifiant le règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 11 septembre 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANTLEY
8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434
Fax : (819) 827-4328
www.cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 594-19

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-16 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

ARTICLE 1

Le règlement 515-16 est modifié par le remplacement, à l'alinéa 2 de l'article 7, de « « **La Fabrique de la paroisse Cantley** » **au 47, chemin Sainte-Élisabeth** » par « « **Le Centre communautaire multifonctionnel de Cantley** » **au 6, impasse des Étoiles** ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Madeleine Brunette
Mairesse

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 11 septembre 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier